



Portrait social du Cantal

Focus de la PFoss n°14
Décembre 2016



Bilan démographique dégradé dans le Cantal depuis 1999

Au 1^{er} janvier 2013, le département du Cantal compte 147 035 habitants et représente 10,8 % de la population auvergnate. Depuis 1999, le taux d'évolution annuel est resté stable et négatif : le Cantal perd annuellement 0,2 % de sa population. Ce département, l'un des moins peuplés de France métropolitaine, figure parmi les départements qui perdent annuellement 0,1 % ou plus de leur population entre 2008 et 2013 (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes N° 1, Janvier 2016).

	Cantal	Auvergne	France métropolitaine
Population légale 2013	147 035	1 357 668	63 697 865
Taux de variation annuel moyen de la population			
1999-2008	- 0,2 %	+ 0,3 %	+ 0,7 %
2008-2013	- 0,2 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %

Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Des revenus plus faibles dans le Cantal qu'en Auvergne et en France métropolitaine

La moitié des Cantaliens vit en 2012 avec des revenus disponibles inférieurs à 18 214 euros annuels (soit 1 518 euros mensuels). Ce revenu médian est le plus faible d'Auvergne et inférieur au revenu médian français. Les ménages les plus modestes du Cantal déclarent aussi des revenus plus faibles : 13 905 euros annuels (ou 1 159 euros mensuels). Ces constats sont confortés par un taux de pauvreté élevé en 2012, supérieur aux moyennes auvergnate et française. La pauvreté dans le Cantal est liée au vieillissement de la population rurale. Toutefois, en évolution, le niveau de vie des plus modestes progresse entre 2011 et 2012 (Source : Insee Analyses Auvergne N° 10, Mai 2015).

	Cantal	Auvergne	France métropolitaine
Revenu médian 2012*	18 214	19 187	19 786
Évolution 2011-2012 (en euros constants)	+ 6,6 %	+ 5,2 %	+ 3,0 %
1 ^{er} quartile des revenus 2012*	13 905	14 522	14 521
Évolution 2011-2012 (en euros constants)	+ 16,7 %	+ 16,2 %	+ 15,5 %
Taux de pauvreté 2012**	15,0 %	13,3 %	14,3 %

Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages 2011 et 2012
* Revenus disponibles par unité de consommation
** Insee-DGFip-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2012
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Net ralentissement de la croissance des demandeurs d'emploi en 2013

Au 31 décembre 2013, 7 868 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹ sont enregistrés dans le Cantal, effectif le plus faible des départements auvergnats. En 2013, le ralentissement de la croissance des demandeurs d'emploi observé dans les départements auvergnats est particulièrement marqué pour le Cantal, où le nombre de DEFM augmente de 1,9 % au lieu de 5,1 % en moyenne auvergnate, 4,5 % pour l'Allier, 5,7 % pour le Puy-de-Dôme et 6,1 % en Haute-Loire. En 2012, le contraire était observé avec une croissance des DEFM plus élevée dans le Cantal par rapport aux départements auvergnats.

	Cantal	Auvergne
DEFM 2013	7 868	96 332
Évolution DEFM 2011-2012	+ 11,4 %	+ 8,5 %
Évolution DEFM 2012-2013	+ 1,9 %	+ 5,1 %
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2013	62,8 %	63,2 %
DEFM A en 2013	4 939	60 842
Évolution DEFM A 2011-2012	+ 12,0 %	+ 10,6 %
Évolution DEFM A 2012-2013	+ 0,8 %	+ 4,4 %

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

Source : Pôle emploi, Direction régionale 2011, 2012 et 2013
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne



Partenaires de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes : services de l'État (DDCS, DDCSPP, Direccte, DRDJSCS, Dreal, Insee, Rectorats), établissements publics (ARS, Pôle emploi), collectivités territoriales (Conseil régional, conseils départementaux, mairies), organismes de protection sociale (Caf, Carsat, DRSM, MSA), associations (Creai, Fnars, Mrie, Odenore, ORS, Udaf, Uriopss...), agences d'urbanisme, CCAS, centres de ressources...

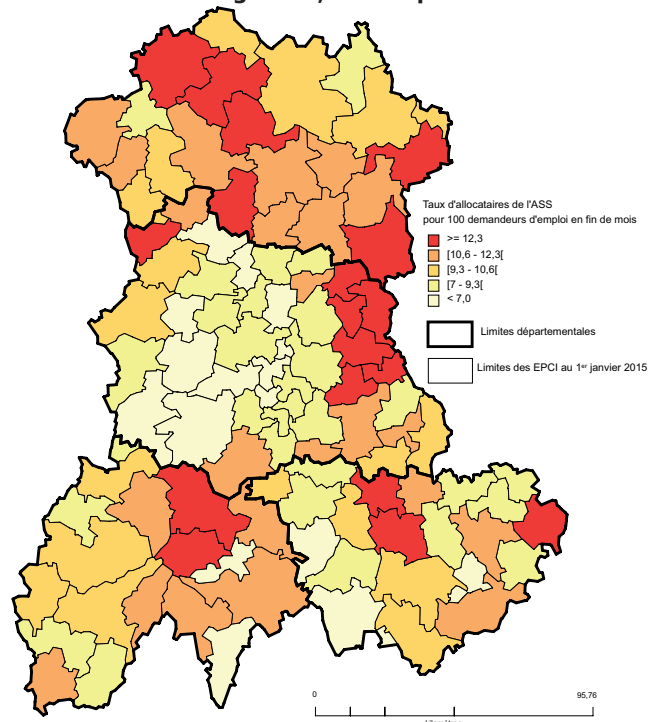
Taux de bénéficiaires de l'ASS dans le Cantal supérieur à la moyenne auvergnate

Dans le Cantal, 781 personnes bénéficient de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en 2013. Cet effectif est le plus faible des quatre départements auvergnats, mais rapporté au nombre de DEFM, il est légèrement supérieur à la moyenne auvergnate : 9,9 % contre 9,6 %. En raison de ses conditions d'accès (ancienneté dans le chômage et existence d'une période d'activité longue), l'ASS bénéficie majoritairement aux personnes de plus de 50 ans. Ainsi, la population plus âgée du Cantal explique la concentration plus forte d'allocataires de l'ASS qui reflète aussi le poids du chômage de longue durée. Toutefois, en 2013, un ralentissement de la croissance des allocataires de l'ASS est constaté : + 3,6 % en 2013 contre + 12,0 % en 2012. Le taux de chômage est faible dans ce département mais le chômage de longue durée prégnant et le taux de pauvreté le plus élevé de la région (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes N°25, Sept. 2016).

Le nord-est du département est particulièrement concerné, notamment les communautés de communes du Cézallier et du Pays de Murat. Puis, dans une moindre mesure, les ECPI suivants : Pays de Massiac, Pays de Saint-Flour Margeride, Pays de Pierrefort-Neuvéglise, Cère et Goule en Carladès, Pays de Gentiane et Pays de Maurs.

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires ASS	2 879	781	1 447	4 115	9 222
Évolutions					
2011-2012	10,3 %	12,0 %	14,7 %	9,4 %	10,6 %
2012-2013	2,8 %	3,6 %	3,8 %	23,9 %	11,5 %
Taux pour 100 DEFM	11,1	9,9	9,2	8,8	9,6

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2013 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2013)
Tableau de bord social - Exploitation ORS Auvergne

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État.

Baisse du nombre de personnes résidant dans un foyer allocataire à bas revenus

Foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus peu nombreux

Dans le Cantal en 2013, 17 514 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenu, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 021 euros par mois. Cette situation concerne 11,9 % de la population du département, niveau inférieur aux valeurs observées pour l'Auvergne (13,2 %) et la France métropolitaine (14,4 %). En 2013, la part de personnes vivant dans un foyer allocataire à bas revenu dans le Cantal poursuit sa baisse (- 1,5 %). Cet indicateur de précarité, en excluant les personnes âgées de 65 ans et plus, sous-estime la pauvreté de la population du département.

Les communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, du Pays de Massiac, Sumène Artense et Entre 2 lacs sont les plus concernées.

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

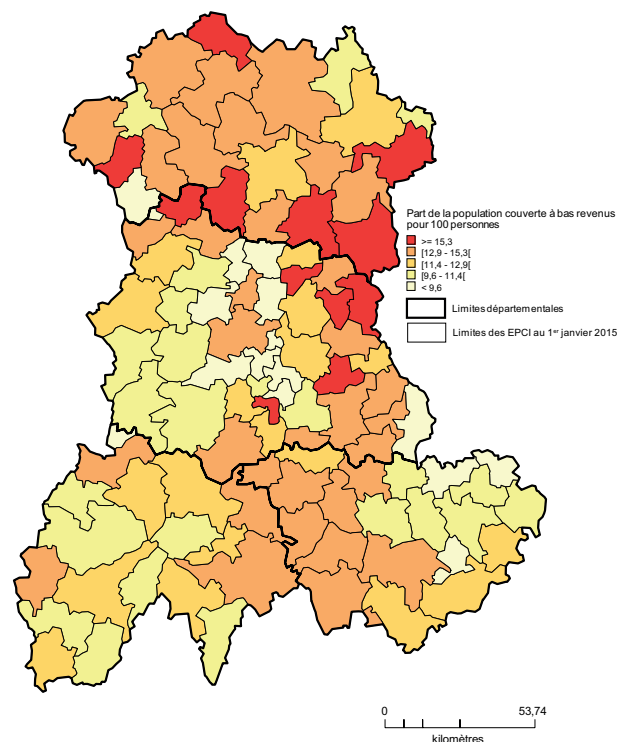
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Moins d'un allocataire de prestations sociales (Caf et MSA) sur quatre (23,8 %) dépendant des prestations

En 2013, 4 361 allocataires de prestations sociales du Cantal ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité. Cet effectif a diminué de 1,1 % en 2013, le Cantal étant le seul département en Auvergne où une baisse de cet indicateur est observée. Ce résultat s'explique notamment par un recours aux prestations sociales moins fréquent dans le Cantal qu'en France métropolitaine en raison d'une sur-représentation des personnes âgées parmi les plus démunies. La part des prestations familiales dans le revenu disponible des Cantaliens précaires est donc inférieure à celle observée au niveau national (Insee Analyses Auvergne N°10, Mai 2015).

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métrop.
Alloc. à bas revenus*	23 164	7 770	11 247	37 788	79 969	3 936 338
Pour 100 alloc.	48,0	42,3	37,8	44,7	44,2	Nd
Population couverte par les alloc. à bas revenus*	51 142	17 514	26 532	83 468	9 187 828	178 656
Part de la population couverte à bas revenus	14,9 %	11,9 %	11,7 %	13,0 %	13,2 %	14,4 %
Alloc. dépendants des prestations sociales**	16 526	4 361	7 210	24 548	52 645	2 632 036
Pour 100 alloc.*	34,2	23,8	24,2	29,0	29,1	Nd
Évolution nb alloc. dep. des prest. soc. 2012-2013	4,2 %	-1,1 %	7,0 %	3,8 %	3,9 %	13,8 %

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle
 ** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations
 Sources : Cnaf, MSA Auvergne et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
 Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

4,7 % des Cantaliens résidant dans un foyer allocataire du RSA

En 2013 dans le Cantal, 6 929 personnes vivent dans un foyer allocataire du Revenu de solidarité active (RSA), soit 4,2 % de plus qu'en 2012. Ces personnes représentent 4,7 % de la population du Cantal, part inférieure à la valeur auvergnate (6,0 %) et métropolitaine (7,0 %).

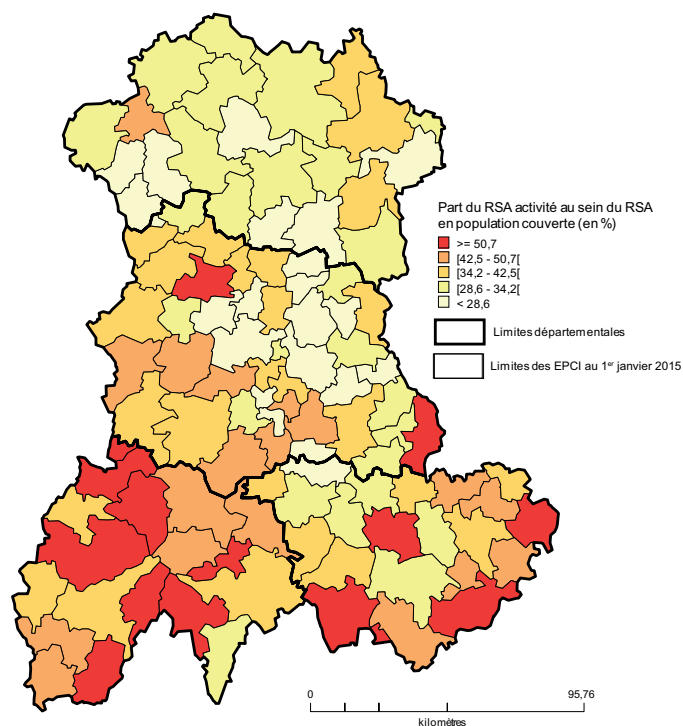
Importance du RSA activité

La composante « activité » du RSA soutient financièrement les familles dont les revenus d'activité sont faibles en leur apportant un complément de ressources, alors que le RSA socle (minimum social) s'adresse aux personnes principalement sans emploi dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire.

Dans le Cantal, le poids du RSA activité est important avec près de quatre allocataires du RSA sur dix qui en bénéficient (38,1 %), part la plus élevée d'Auvergne (27,7 %) et supérieure à la France métropolitaine (23,3 %). Ainsi, 1,9 % des Cantaliens vivent dans un foyer allocataire du RSA activité. Cette précarité financière des ménages ayant des revenus d'activité s'explique, en partie, par la présence importante de l'agriculture dans la structure économique du département : 12 % des emplois contre 3 % en France métropolitaine (Source : Insee Analyses Auvergne N°10, Mai 2015). Les exploitants agricoles cantaliens, souvent dotés de petites surfaces d'exploitations, ont des niveaux de revenus parmi les plus faibles du territoire métropolitain. En outre, à catégorie sociale égale, les revenus salariaux cantaliens sont plus faibles qu'en métropole.

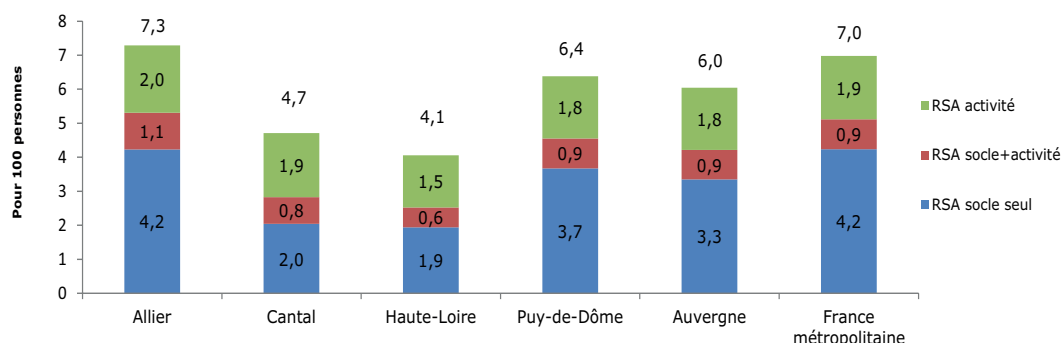
Les zones particulièrement concernées par le RSA activité sont donc les zones rurales ou montagneuses. Les zones touristiques où les travailleurs saisonniers peuvent bénéficier du RSA activité sont également touchées.

Part du RSA activité au sein du RSA en population couverte au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
 Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2013 selon la composante



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)

Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

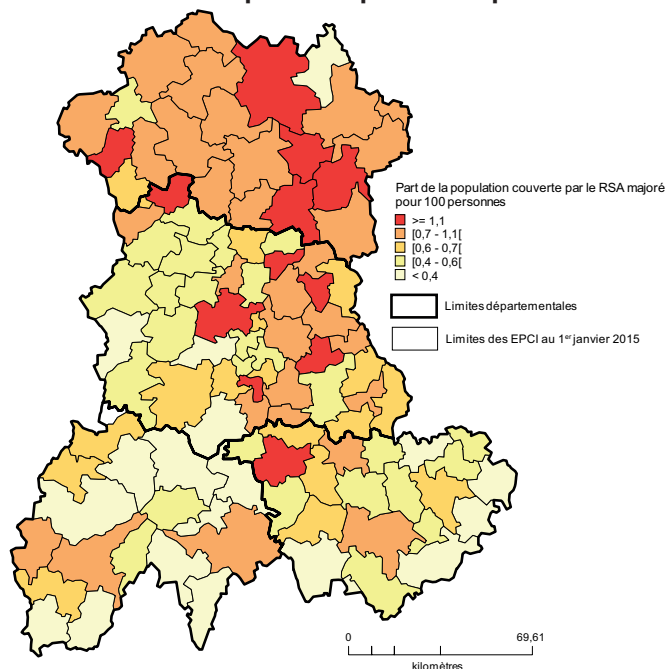
Part de la population couverte par le RSA majoré

Dans le Cantal, 832 personnes sont couvertes par le RSA majoré qui représente un minimum social, soit 0,6 % de la population, part la plus faible des quatre départements auvergnats. Ces allocataires, souvent confrontés à des difficultés de garde de leurs enfants (coût ou absence de mode de garde) sont relativement plus éloignés du marché du travail. Ces personnes isolées avec enfants à charge en situation de précarité se trouvent surtout dans les zones urbaines, notamment dans le bassin d'Aurillac, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride.

Les allocataires du RSA majoré sont relativement moins nombreux dans le Cantal où l'isolement touche plus spécifiquement les seniors qui représentent près de la moitié des personnes seules (Source : Insee Analyses Auvergne N°10, Mai 2015).

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 97 % à l'échelle nationale (Source : Drees, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2016).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

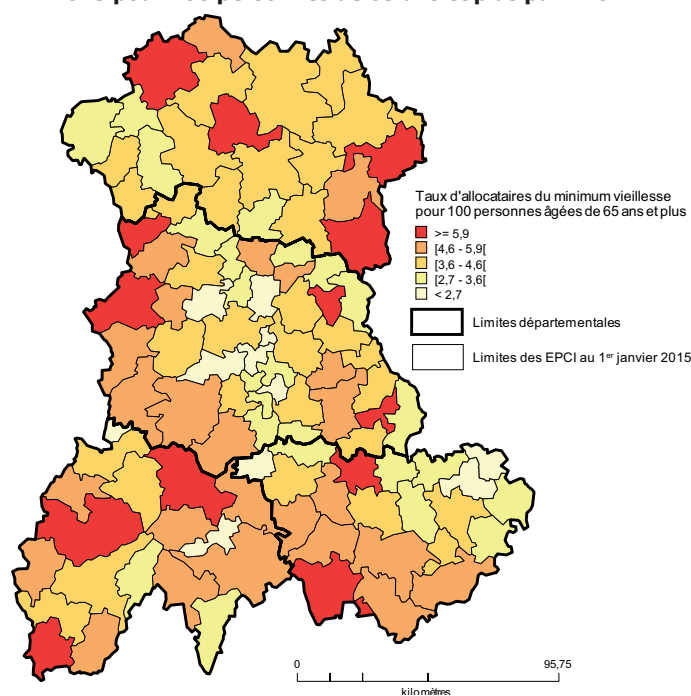
Part de bénéficiaires du « minimum vieillesse » la plus élevée d'Auvergne

Dans le Cantal, au 31 décembre 2013, 1 675 personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse et constituent la population âgée la plus fragilisée financièrement. Elles représentent 4,5 % de la population du département âgée de 65 ans et plus. À l'échelle nationale, près des trois quarts des allocataires du minimum vieillesse sont des personnes isolées et la majorité (56 %) sont des femmes (Source : Drees, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2016). La baisse tendancielle du nombre d'allocataires du minimum vieillesse (- 3,3 % en 2013 pour le Cantal) est liée à l'entrée en vigueur de la réforme des retraites de 2010 et du recul de l'âge de départ à la retraite : arrivée de retraités ayant bénéficié de carrières ouvrant plus de droits à la retraite que les générations précédentes dont les effectifs diminuent.

Les territoires où la part des allocataires du minimum vieillesse est la plus élevée sont majoritairement ruraux : le Cézallier, le Pays de Salers et le Pays de Maurs. Le caractère agricole des zones rurales explique la présence importante de retraités de l'agriculture qui sont, au niveau national et historiquement, plus nombreux à percevoir l'ASV remplacée par la suite par l'Aspa.

Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations permettant aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou de l'âge de départ minimum à la retraite en cas d'inaptitude au travail) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources (Source : Drees, Les retraités et les retraites, Édition 2013). Deux allocations existent : l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire (ASV). L'Aspa, entrée en vigueur en 2007, est destinée aux nouveaux entrants et remplacera à terme l'ASV.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2013 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI



	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Alloc. min. vieillesse	3 481	1 675	1 931	4 804	11 891
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	4,2	4,5	4,0	3,9	4,1

Sources : Carsat Auvergne et MSA Auvergne (31/12/2013), Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne
www.ors-auvergne.org

Directeur de publication : Alain PARODI (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation et rédaction : Laure VAISSADE et Sylvie MAQUINGHEN (ORS Auvergne)

Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne.fr

Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org